

ARRETE N° 11006959 / MINFOPRA / DU 24 OCT 2023

Portant ouverture d'un concours pour le recrutement spécial de vingt (20) Auditeurs de la 8^{ème} promotion de l'Institut de l'Economie et des Finances-Pôle Régional de Formation des Régies Financières de l'Afrique Centrale (IEF-PR), au titre de l'année académique 2023/2024.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Traité de la CEMAC du 16 mars 1994 et ses Additifs du 5 juillet 1996 et du 25 avril 2007 ;
- Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;
- Vu l'Acte Additionnel N°8/CEMAC-006-CCE-2 du 14 décembre 2000 portant liste des Institutions Spécialisées de l'Union Economique de l'Afrique Centrale ;
- Vu la Décision des Ministres de la Zone Franc adoptée le 13 février 1993 à Cotonou relative à la création de deux pôles régionaux de formation ;
- Vu la Décision des Ministres de la Zone Franc en date du 4 janvier 1995 à Malabo relative à l'implantation du pôle de formation de régies financières de l'Afrique Centrale au sein de l'Institut de l'Economie et des Finances (IEF) de Libreville au Gabon ;
- Vu la Recommandation N°1/98-UEAC-556-CD-61 du 21 juillet 1998 relative à la formation de cadre des régies financières à l'application de la réforme fiscal-douanière ;
- Vu la conclusion des travaux de la 11^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du 12 décembre 2002 relative aux modalités concrètes de la mise en place de l'Institut ;
- Vu le règlement N° 24/07-UEAC-IEF-CM-16 du 18 décembre 2007 portant création du Diplôme de l'IEF-Pôle Régional ;
- Vu le décret n°75/776 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires du corps des Régies Financières et ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs ;
- Vu l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'Etat,



ARRETE :

Article 1^{er}. (1) Un concours pour le recrutement spécial de vingt (20) Auditeurs de la 8^{ème} promotion de l'Institut de l'Economie et des Finances-Pôle Régional de Formation des Régies Financières de l'Afrique Centrale (IEF-PR), est ouvert pour le compte de l'année académique 2023/2024.

(2) Les places disponibles sont réparties ainsi qu'il suit :

Filières de Formation	Nombre des places
Administration Economique et Financière	Cinq (05)
Douanes	Cinq (05)
Impôts	Cinq (05)
Trésor	Cinq (05)
Total	Vingt (20)

- (3) Le choix des filières sera effectué par les candidats au moment du dépôt des dossiers.

Article 2.- Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité Camerounaise ;
- réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics ;
- être titulaire d'un diplôme de Maitrise, de Master 1 ou d'un diplôme délivré par une université étrangère et reconnu équivalent par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur dans les domaines suivants :
 - Sciences Economiques;
 - Finances ;
 - Gestion ;
 - Administration ;
 - Statistiques ;
 - Etudes Commerciales ;
 - Droit ;
 - Sciences Politiques ;
 - Grandes Ecoles Scientifiques ;
 - Mathématiques.
- être âgé de dix-sept (17) ans au moins, et de trente-deux (32) ans au plus, au 1^{er} janvier 2023 ;
- toutefois, les personnes handicapées titulaires d'une Carte Nationale d'Invalidité délivrée par les autorités compétentes, peuvent bénéficier d'une dispense d'âge pour un plafond de cinq (05) ans maximum, au-dessus de la limite d'âge fixée ci-dessus, conformément à l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 susvisé.



NB : Ledit concours est ouvert uniquement aux candidats externes. Les fonctionnaires titulaires de quelque catégorie que ce soit ne sont pas autorisés à concourir.

Article 3.- (1) Les fiches d'inscription peuvent être retirées gratuitement dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou téléchargées sur le site web de l'IEF-PR à l'adresse www.ief-cemac.org

- (2) Les droits d'inscription au concours s'élèvent à cinquante mille (50 000) francs CFA, non remboursables.
- (3) Les candidats s'acquittent de leurs droits d'inscription en espèces contre reçu dans le compte de l'IEF-PR n°36188012720 ouvert dans les guichets ECOBANK-Cameroun. Aucun autre mode de paiement n'est admis.
- (4) Les candidats peuvent déposer leurs dossiers contre récépissés auprès des Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.
- (5) Les dossiers de candidature doivent parvenir aux Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard le **vendredi 17 novembre 2023**, à 15 heures 30 minutes, délai de rigueur.

(6) Les dossiers de candidature visés à l'alinéa (5) ci-dessus comprennent les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cent (1 500) francs CFA ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, manuscrite ou dactylographiée signée par une autorité administrative ou municipale ;
- une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- un reçu de paiement des droits d'inscription au concours délivré par ECOBANK-Cameroun ;
- une enveloppe timbrée à mille cinq cent (1500) francs CFA ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par le Gouverneur de Région, le Préfet ou le Sous-Préfet ;
- une attestation de présentation de l'original du Baccalauréat ou de tout autre diplôme ayant permis l'accès à l'enseignement supérieur signé par le Gouverneur de Région, le Préfet ou le Sous-Préfet ;
- un bulletin N°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier délivré par les autorités judiciaires compétentes ;
- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier, signé par un médecin de l'Administration.



NB : Tout dossier incomplet ou comportant des pièces jugées fausses ou falsifiées sera rejeté.

(7) Les listes des candidats autorisés à concourir seront publiées par voie d'affichage à l'IEF-PR et dans les plateformes numériques du MINFOPRA au plus tard le **mercredi 22 novembre 2023**.

NB : La publication de ces listes tient lieu de convocation individuelle.

(8) Un communiqué-radio-presse du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera le lieu du déroulement des épreuves écrites.

Article 4.- (1) Les épreuves écrites, qui auront lieu au **centre unique de Yaoundé**, se dérouleront le **Samedi 25 novembre 2023** et portent sur les épreuves suivantes :

Epreuves	Format	Horaires	Coefficient
Culture Générale	Rédaction d'un résumé à partir d'un texte et d'une Note argumentaire sur un sujet d'ordre général	8H-11H	05
Mathématiques et Statistiques	QCM	12H-13H30	02
Spécialités	QCM au choix du candidat en : - Economie ; - Gestion comptable et Financière ; - Droit	14H30-16H30	03

(2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 07H 00.

Article 5.- Les récépissés de dépôt de demandes de cartes nationales d'identité datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture des inscriptions aux concours ne seront pas acceptés.

Article 6.- Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, LE 24 OCT 2023

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,



JOSEPH LE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
008553	24 OCT 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	